Image not found or type unknown

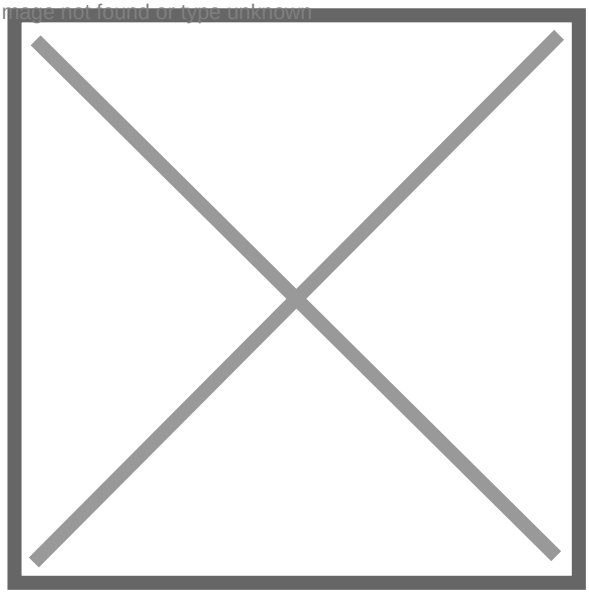

Utilisation d'une marque sur un blog

Par **ccilo**, le **06/07/2009** à **15:25**

Bonjour,
J'ai été VDI pour une entreprise de distribution de produits d'entretien bios. Lorsque j'ai commencé cette activité, j'en ai fait part sur mon blog. Le dirigeant de la société était d'accord que je le fasse, avec la restriction de ne pas mettre de photo, ni de tarif, ni d'offre promotionnelle. Chose que j'ai faite. J'étais restée succinte en faisant attention de ne pas faire de raccollage pour que ce ne soit pas assimilée à de la vente par internet. Puis, j'ai créé un forum de discussion pour les VDI. Suite à ça, la société m'a mise en demeure par recommandé avec AR. Je précise qu'il était parfois long pour avoir des conseils et les VDI avions l'impression d'être un peu livrées à nous même d'où cette idée de forum. Du jour au lendemain, j'ai été virée de l'équipe des vendeuses, au motif que j'étais coupable de contrefaçon, etc.... Ont-ils le droit de m'accuser de tant de choses et se séparer de moi de cette façon ?

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés